Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260528-COM20260508-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance Du Conseil municipal du 28 mai 2026

Nevez
Pays des Pierres Debout
Bro Mein Zao

L'an 2026, le 28 mai 2026 à 18 heures et 2 minutes, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **M. Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Jean-Louis BLOT, Mme Cathy BERTHOU, M. Nicolas LE GOFF, M. Jean-Guy MAO, Mme Laurie BREBANT, M. Jean-Luc ESCHERICH, M. Gérard MARTIN, M. Olivier MICHAL, M. Hubert GAILLARD, M. Olivier GROSJEAN, Mme Anne-Marie LE DOEUFF, M. Olivier PENCREAC'H, Mme Caroline LE GOUALLEC, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Bruno POSTEC, Mme Sandrine MANUSSET, Mme Stéphanie SELLIN.

Les conseillers suivants ont donné procuration :

Mme Françoise BOURHIS au Maire

Mme Céline RIGOUS à M. Nicolas LE GOFF

Mme Sophie SELLIN à Mme Cathy BERTHOU

M. Fabian SALAUN à Mme Stéphanie SELLIN

Le secrétaire de séance :

M. Jean-Louis BLOT a été élu secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 19
Procuration : 4
Absent : 0

Délibération 2026 05 08- Enfance-Jeunesse- Subventions pédagogiques à l'école pour 2026/2027

Rapporteur : L. BREBANT

Pour l'année scolaire 2026/2027, il est proposé de voter le montant alloué aux écoles pour leurs activités/projets pédagogiques. Depuis 2024, la commission enfance-jeunesse et la commission finances proposent d'accorder un montant par élève. Le montant proposé est de 80 € par élève pour un montant global de 8 000 €.

Subventions pédagogiques

Ecole	Nombre d'élèves	Proposition 2024	Total
Ecole maternelle	29	80,00 €	2 320,00 €
Ecole élémentaire	71	80,00 €	5 680,00 €
Total	100		8 000,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260528-COM20260508-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 28 mai 2026

Considérant les propositions des commissions enfance-jeunesse du mardi 1er avril et finances du 2 avril 2025 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de voter les subventions pédagogiques scolaires au titre de l'année scolaire 2026/2027 pour les élèves de l'école primaire (maternelle et élémentaire) comme présentées ci-dessus, soit avec un montant de 80 € par élève, pour un montant global de 8 000 € ;
- de donner pouvoir au Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

